Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260415-DEC09042026-DE

COMMUNE DE LANDEHEN

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

DECISION DU MAIRE N° : DEC 09-04-2026 du 15 avril 2026

OBJET : 1.1 – VOIRIE – RENOVATION RESEAU PLUVIAL – BON ABRI

La Maire de la commune de LANDEHEN,

- Vu le CGCT, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération 2026-04-01-01 en date du 02 avril 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargée, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé,

CONSIDERANT la nécessité de rénover le réseau pluvial rue de Bon Abri,

DECIDE de passer commande des travaux auprès de l'entreprise TP GUEGUEN pour un montant H.T de 2400.00 €

Le montant de cette acquisition sera réglé à l'article 2152 de la section d'investissement.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire,

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)

Décision certifiée publiée le 16 avril 2026- transmise en Préfecture le 16 avril 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire

MAIRIE DE LANDEHEN (Côtes-d'Armor)